Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260303-2026001CCAS-DE

Commune de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibérations

Séance du 03 mars 2026

L'an deux-mille vingt-six, le trois mars, à 18h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis sous la présidence de Christian JOLLY, Président.

Présents : Christian JOLLY, Céline AUFFRAY, Emilie MOMBRIS, Yves LE GUEN, Daniel GICQUEL, Sandra LE GUILLOUX, Delphine HELLOCO, Jeannine LE MAITRE, Marie-Claude MORVAN, Chantal BOUHIER, Rémy FOUCHÉ.

Assistent également : Stéphanie LE TOUMELIN.

Date d'envoi des convocations : 11 février 2026

Nombre de membres : 11 Nombre de présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 10

Délibération n°2026-01 : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Mme Céline Auffray, Adjointe aux Actions Sociales, informe que le compte financier unique 2025 *est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;*

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du CCAS, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Résultats 2025	Investissement	Fonctionnement
Dépenses		12 813.54€
Recettes		9 332.31€
Résultat de l'exercice 2025		-3 481.23€
Excédent reporté 2024		4 800.69€
Résultat 2025 à reporter		1 319.46€

Après en avoir délibéré, Monsieur le Président s'étant retiré et n'ayant pas pris part au vote, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité :
- approuvent le compte financier unique 2025 du budget du CCAS qui constate les résultats ci-dessus.
- autorisent le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Président,
Christian JOLLY

Centre Communal d'Action Sociale - 22800 ST-BRANDAN -